

appuyez cette institution qu'est le Parlement et vous appuyez le régime de parti à l'intérieur de notre démocratie parlementaire.

M. Knowles: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Churchill: Oui.

M. Knowles: Pourquoi enlevons-nous à un comité parlementaire le soin de délimiter nos circonscriptions pour le confier à une commission indépendante? Nous appuyons tous ce changement, y compris l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre. Est-ce là déprécier les rouages du Parlement, sous prétexte que quelque chose ne fonctionne pas bien?

L'hon. M. Churchill: Non, pas du tout. Dans le passé, le Parlement a constaté qu'il lui était extrêmement difficile de délimiter les circonscriptions du Canada et notre histoire nous révèle qu'en certaines occasions un parti a pu agir au détriment de l'autre dans l'accomplissement de cette tâche. Comme on l'a mentionné à plusieurs reprises, le Parlement actuel se réjouit que cette besogne onéreuse soit confiée à un organisme indépendant car, chaque jour, nos discussions à la Chambre portent à controverse. En outre, chaque parti fait des efforts pour gagner la faveur des électeurs, attitude que je ne condamne pas non plus.

Comme l'a dit le représentant de Digby-Annapolis-Kings, chaque Canadien devrait s'intéresser à la politique et appartenir à un parti. J'ignore pourquoi des milliers de gens ne s'intéressent pas à la politique. C'est ici, à la Chambre des communes, que se décide leur avenir. C'est ici que sont prises les décisions relatives à la guerre ou à la paix, qu'on adopte des programmes en vue du progrès ou de la baisse de l'activité économique. Je ne comprends pas du tout qu'on puisse dire: «Oh! La politique ne m'intéresse pas.»

Tous les Canadiens devraient appartenir à un parti politique et tâcher de s'en servir pour propager leurs opinions. Ce n'est pas faire preuve de civisme que de se tenir à l'écart, laisser agir les autres et puis se plaindre. Cessons donc de parler d'esprit de parti, si l'on entend par là quelque chose de tout à fait répréhensible. Mais justement, il n'en est rien, à moins de pousser à l'extrême. Notre pays est le théâtre d'une lutte entre partis qui ont chacun leur conception de la vie. Et s'il plaît au peuple canadien d'être gouverné tantôt par l'un, tantôt par l'autre, rien de mal à cela. La démocratie s'en porte assurément mieux que si l'on se mettait à assassiner successivement ses chefs d'État.

Cela dit, je suis d'avis que l'amendement est parfaitement inutile. Une fois de plus, je

[L'hon. M. Churchill.]

rappelle ce qui se fait à ce propos en Grande-Bretagne depuis au-delà de vingt ans. On y a établi quatre commissions de délimitation, dirigées par l'Orateur de la Chambre des communes aidé du directeur général de l'état civil et de celui du service topographique. Cela fait trois membres et, ensuite, deux personnes seront nommées, l'une par le secrétaire d'État, l'autre par le ministre de la Santé. Il s'agit de deux nominations politiques. Ces commissions chargées de la délimitation des circonscriptions ont été créées en 1944 par le gouvernement travailliste...

L'hon. M. Pickersgill: C'était un gouvernement de coalition.

L'hon. M. Churchill: Un gouvernement de coalition était, en effet, au pouvoir en 1944; la loi, modifiée en 1947, a été codifiée en 1949. Le gouvernement travailliste a eu les rênes pendant un certain temps et le parti conservateur d'Angleterre les a eues pendant une certaine période. Ces gouvernements n'ont pas modifié les éléments de base quant aux commissions de délimitation des circonscriptions, sauf qu'en 1958, le gouvernement au pouvoir a jugé bon de retirer des commissions le registraire général et le directeur général chargé de levés, qui en faisaient partie à titre de membres, pour en faire des fonctionnaires des commissions, autrement dit: des conseillers techniques. En 1958 également, le gouvernement a nommé un juge comme président adjoint de chacune des commissions.

C'est l'usage dans un pays qui, du point de vue politique, a atteint l'âge mûr. Le parti travailliste et le parti conservateur ont tous deux accepté cette méthode. Ils ont consenti à ce que les membres des commissions à la délimitation soient nommés par le gouvernement au pouvoir. Pourquoi nous écartierions-nous d'une méthode comme celle-ci qui s'est révélée fructueuse en Angleterre? Pourquoi adopterions-nous cette version édulcorée que propose l'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre?

L'hon. M. Pickersgill: Afin que ma question soit versée au compte rendu à ce moment-ci, l'honorable représentant me permettra-t-il de lui demander s'il jugerait satisfaisant que le bill prévoie la nomination des deux autres membres par le gouvernement au pouvoir?

L'hon. M. Churchill: Le bill actuel ne le propose pas et je ne le propose pas non plus. En toute franchise, je ne crois pas que cela ferait une grande différence, car la plupart des personnes nommées à des postes qui comportent des responsabilités dans notre pays se conduisent d'une façon sérieuse. Je sais que le ministre des Transports n'a dit cela que pour faire diversion.